



MAIRIE D'ORNEX
Département de l'Ain
République Française

D 2026 04 09 028

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'ORNEX

09 AVRIL 2026

Nombre de conseillers en exercice : 29

Date de convocation du conseil municipal : le 16 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle communale René Lavergne, sous la présidence d'Olivier GUICHARD, Maire.

Présents

O. GUICHARD, C. BIOLAY, W. DELAVENNE, L. FEDRIGO, M. GIRIAT, M. CHALENDAR, J. DAZIN, Y. QUARTERONI, M. FOURNIER, M. CONDÉ, H. LEPIVERT, Y. DUMAS, C. GALLEMAND, P. GUINOT, C. MARTINET, R. OTZENBERGER, M. CICCÌÙ, N. SEPIERRE, H. GRANGE, I. MOUIMEN, R. TATOUD, S. PONSART, J. HERVO, A. DI PAOLO

Absents excusés

M-C. ROCH, J. DIZERENS, F. GRENIER, A. BOUSSER, T. LUGINBUHL

Absents

Procurations

M-C. ROCH à W. DELAVENNE, J. DIZERENS à P. GUINOT, F. GRENIER à Y. QUARTERONI, A. BOUSSER à O. GUICHARD, T. LUGINBUHL à C. BIOLAY

Assistaient

I. GOUDET, directrice générale des services, E. HUSSELSTEIN, directrice des services techniques, J. BRUNET, assistante du Maire et de la direction

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

8. Administration communale – Composition de la commission Marché à procédure adaptée (MAPA)

Le Maire informe le conseil qu'il s'agit de valider la création et la composition de cette « commission MAPA » pour la durée du mandat.

Elle se réunira pour émettre un avis, en amont de la décision du conseil municipal, sur l'attribution des Marchés à Procédure Adaptée (MAPA) en application des seuils réglementaires fixés par le Code des Marchés Publics.

À titre indicatif les seuils pour l'année 2026-2027 sont les suivants :

Type de marché	2026-2027 Seuils HT
Marchés de fournitures et de services passés par des autorités publiques centrales	140 000 € HT

Marchés de fournitures et de services passés par une collectivité territoriale, un établissement, un groupement local ou un autre acheteur	216 000 € HT
Marchés passés par une entité adjudicatrice opérant dans les secteurs de l'eau, de l'énergie, des transports et des services postaux	432 000 € HT
Marchés de travaux	5 404 000 € HT

Au-delà de ces seuils, le conseil municipal instaure une commission d'appel d'offres (CAO). Le Maire est président de droit de cette commission MAPA et il invite tous les conseillers qui le souhaitent, y compris ceux de la minorité, afin de respecter les exigences de pluralisme, à proposer leur candidature.

Il est important de noter que cette commission se tient en journée afin d'assurer la présence des agents municipaux qui présentent les dossiers, et pour permettre l'audition des candidats aux marchés publics.

En plus du Maire qui est Président de droit, elle est composée de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants.

Monsieur le Maire propose que, pour statuer valablement, la présence d'au moins trois membres de la commission soit nécessaire.

Après en avoir débattu et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité de ses membres votants :

- **CRÉE** une commission dénommée MAPA pour l'attribution des marchés à procédure adaptée compris entre les seuils définis dans le guide interne des procédures pour les marchés,
- **PROCLAME** membres de la commission MAPA les conseillers suivants :
Président : Le Maire

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
1. Yannick QUARTERONI	1. Frédéric GRENIER
2. Marie-Claude ROCH	2. Matthieu CHALENDAR
3. Max GIRIAT	3. Hervé LE PIVERT
4. Willy DELAVENNE	4. Mariagrazia CICCIOÙ
5. Roger TATOUD	5. Stéphanie PONSART

- **DIT** que pour statuer, trois au moins des membres devront être présents.

La secrétaire de séance,
C. BIOLAY

Fait à Ornex, le 20 avril 2026

Le Maire,
O. GUICHARD

Affiché et exécutoire le : 21 avril 2026

Monsieur le Maire, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.